

Montesquieu et le Traité Transatlantique

Eric Gardner de Béville

Client Relations Officer, Avocat

eric.gardnerdebeville@clientrelations.es et Twitter @Ericrelations

C'est à se demander si pour la Commission Européenne la négociation du Traité Transatlantique est comme la lingerie : mieux vaut en avoir mais pas trop la montrer ! Il faut reconnaître cependant que la Commission a fait preuve récemment de plus de transparence et de bonne volonté pour communiquer avec les concitoyens qui sont après tout ses électeurs indirects.

Que penser de ce méga-accord entre l'Union Européenne et les Etats-Unis? Que penser en effet d'un accord qui a même du mal à trouver un nom qui convienne à tout le monde ? Pour d'aucuns il s'agit du TAFTA, *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*, pour d'autres du T-TIP, *Transatlantic Trade and Investment Partnership*, ou encore du APT, Accord de Partenariat Transatlantique et ainsi de suite. Soyons simples, soyons directs et parlons du TT, qui sert aussi bien en français, Traité Transatlantique, qu'en anglais, *Transatlantic Treaty*.

Il est difficile de savoir qui exactement est à l'origine du TT : s'agit-il des Américains inquiets de voir leur partenaire économique traditionnel qu'est l'Europe de l'Ouest se tourner vers tous les marchés d'Europe Centrale et de l'Est au moment de la chute du mur de Berlin, ou s'agit-il des Européens désireux de profiter du vent de liberté soufflant à l'Est pour mieux négocier avec l'allié de toujours que sont les Etats-Unis ? Nous n'allons pas réécrire l'Histoire mais c'est pour en savoir plus et concrètement pour démystifier, informer et clarifier le TT que la Commission Affaires Internationales du Cercle Montesquieu (Association Française de Directeurs Juridiques créée en 1993) a organisé une conférence le 15 janvier 2015 à laquelle sont intervenus parlementaire, lobbyiste, journaliste, professeur, ex-fonctionnaire de la Commission, avocats en entreprise et en cabinet.

Cette conférence organisée en partenariat avec le cabinet d'avocats Clifford Chance Paris s'est focalisée sur les trois thèmes centraux Démocratie-Business-Justice et a été l'occasion idéale de commenter les résultats -publiés l'avant-veille- de la consultation publique de la Commission Européenne sur le TT qui a récolté pas moins de 150.000 réponses. Celles-ci sont majoritairement contre le TT mais souffrent aussi la critique d'être pour 145,000 d'entre elles un "copier-coller" de réponses identiques. La Commission souhaite donc faire une consultation supplémentaire tout en tenant compte de celle du 13 janvier.

Yves Wehrli, Managing Partner de Clifford Chance Paris a ouvert la conférence en précisant que "le TT est pleinement d'actualité et porteur d'espoir mais rencontre de nombreux opposants". Vincent Mercier, Directeur Juridique de Leoni Wiring Division et co-Président de la Commission Affaires Internationales, se demande si "nous sommes en face d'un des derniers avatars du libre-échange débridé?". Pour le Professeur Patrick Messerlin de l'Institut de Sciences Politiques de Paris "un accord de libre-échange doit en priorité se concevoir comme un soutien aux réformes internes, lesquelles sont la vraie source de croissance d'un pays". Il a présenté le TT afin d'en comprendre le contenu et "planter le décor" en expliquant les raisons domestiques et internationales du TT, le cadre général et les sujets sensibles. Deux Tables Rondes ont ensuite successivement abordé le TT sous l'angle du secret des négociations et des droits du citoyen d'une part, et du rapport de force entreprises-Etats et le règlement des litiges d'autre part.

Lors de la première Table Ronde modérée par Pierre-Henri de Menthon, journaliste et Directeur Délégué du magazine *Challenges*, la députée de l'Eure-et-Loir Laure de La Raudière s'étonne : "nous sommes très peu sollicités sur le TT en tant que Parlementaires" même si "au printemps 2014 l'inquiétude sur le sujet a grimpé notamment du fait du manque d'information et de communication". Tout en se réjouissant que "le débat soit maintenant sur la place publique pour garantir la bonne transparence démocratique", Madame de La Raudière s'interroge pour savoir "si le TT va plus loin en touchant aux thèmes de préoccupation majeure comme le respect de la vie privée ou l'éthique en matière de génôme ?". Fabrice du Repaire, DG de Ai2P et spécialiste du lobbying a précisé qu'il "est indispensable d'avoir un minimum de secret pour le succès des négociations" mais souligne que "les grandes entreprises ont déjà commencé à se mobiliser, ce qui n'est pas le cas des PME". Denis Musson, Président du Cercle Montesquieu et Directeur Juridique Groupe d'Imerys confirme l'intérêt des grands groupes mais regrette le "manque d'engagement des citoyens français dans la consultation menée par la Commission où la France ne représente que 6,5% des réponses contre 34% pour la Grande Bretagne et 24% pour l'Allemagne". La députée Laure de La Raudière précise qu' "aujourd'hui les citoyens n'ont pas confiance dans les institutions et ce n'est pas seulement le cas de la France". Pour Michel Petite, ancien Directeur des Services Juridiques de la

Commission, “la grande nouveauté du TT est de proposer une négociation sur les réglementations et la mise en place d’une coopération normative”.

Partant d’une citation de Montesquieu pour qui “la liberté est le droit de faire ce que les lois permettent”, la deuxième Table Ronde modérée par Eric Gardner de Béville, *Client Relations Officer*, Avocat et co-Président fondateur de la Commission Affaires Internationales, a abordé les délicates questions de savoir qui seront les gagnants et perdants du TT ? Le TT ne va-t-il pas trop loin notamment en prévoyant le règlement des disputes entre entreprises et Etats, les fameux *ISDS* ou *Investor-State Dispute Settlement* ? Que peuvent apporter à leurs membres et aux entreprises en général l’*American Chamber of Commerce* en France (AmCham France) et la Chambre de Commerce Internationale (CCI) ?

Pour Nicolas Guérin, Directeur Juridique Groupe d’Orange, certes “le TT ouvrira le marché US aux entreprises françaises mais il y a une préoccupation par rapport à la taille des entreprises : les françaises contre Google, comment faire?”. Bertrand Mabile, Président de la *Task Force* TT de l’*AmCham France* pense que “l’ouverture des marchés et le libre-échange profitent à tous mais il ne peut pas y avoir que des gagnants ; les perdants seront les moins efficaces”. Thomas Baudesson, Associé du cabinet Clifford Chance Paris, s’étonne: “on a l’impression de découvrir la procédure de règlement des différends entre entreprises et Etats prévue au TT mais ce n’est pas vrai. Ce genre de mécanisme existe depuis une cinquantaine d’années et personne ne s’en est plaint”. François Georges, Directeur Délégué de la CCI France a ajouté que “les entreprises européennes ont tout à gagner...et plus que les américaines”.

Les intervenants ont ensuite répondu à une série de questions-pendule selon le principe de la pendule du jeu d’échecs où le but est non seulement de gagner mais d’aller le plus vite possible tout en étant très précis. Ces questions portaient en particulier sur l’*American Way of Life*, les OGM, le “forum-shopping” (recherche des juges les plus “complaisants”), le lobbying par les multinationales, le rôle des Cabinets d’Avocats et l’avenir de la Chine.

Il ressort des débats que la nouveauté louable du TT est d’être le premier grand traité du XXIème siècle, dédié à résoudre les difficultés attenantes aux barrières non-tarifaires, c’est-à-dire les réglementations internes aux USA et à l’EU. Effectivement, les barrières tarifaires que constituent les droits de douanes entre les USA et l’UE ont pour la grande majorité déjà été négociés, réduits voire éliminés depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Le TT quant à lui se centre sur les “barrières persistantes” à savoir la réglementation applicable aux produits et services circulant dans le marché interne des pays et portant donc non pas sur l’importation mais sur la commercialisation locale. Le champ d’application est tout autre et le marché est potentiellement gigantesque : il s’agirait en effet de 800 millions de consommateurs pouvant bénéficier d’économies potentielles de €120 milliards pour l’UE, €90 milliards pour les USA et €100 milliards supplémentaires au niveau mondial. En clair, l’idée est de favoriser et faciliter que les entreprises européennes puissent vendre leurs produits et services aux USA et vice-versa. Le projet est ambitieux sachant qu’en 2012, il y avait 3.300 entreprises européennes ayant 24.000 filiales aux USA et 14.400 entreprises américaines ayant 50.500 filiales dans l’UE.

Les négociations actuelles du TT portent sur 24 chapitres présentés sous forme de matrice verticale et horizontale, et couvrant des domaines aussi divers que les marchés publics, les produits agricoles et agro-alimentaires, la propriété intellectuelle, les services, les PME, les investissements, la santé et le phytosanitaire, les véhicules, les appareils électroniques, le règlement des différends ou les barrières techniques au commerce.

Le TT est-il pour autant plus porteur d’espoir que de peur ? Cheval de Troie américain au sein du commerce européen pour certains, possible “monstre du Lochness dont on entend parler sans jamais le voir” selon Isabelle Ramus, Directeur Juridique de Lexmark et Présidente de la Commission Industrie-Commerce du Cercle Montesquieu, arnaque du *Big Business* anglo-saxon selon le magazine *Marianne* (n° 886, 11-17 avril 2014), “épouvantail” selon *Le Monde* du 14 mai 2014, la condamnation du TT semble acquise avant même qu’il n’ait été clairement expliqué et “jugé”. Doit-on craindre que l’*American Way of Life* étouffe le Savoir-Vivre français ? Que le poulet aux hormones lavé à la javel du *Midwest* remplace le coq français élevé dans notre campagne limousine ? Que l’interdiction française sur l’usage des OGMs soit annulée par une Cour Arbitrale aux USA ? Il faut être raisonnable et répondre que non mais il faut aussi être attentif pour que la France et l’UE négocient à armes égales avec nos alliés d’outre-Atlantique. En cette année commémorative de 70ème anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, n’oublions pas que 9.385 soldats américains reposent au cimetière de Omaha Beach en Normandie. N’oublions pas non plus que 2.112 soldats français sont morts aux côtés des Américains dans leur Guerre d’Indépendance de 1775-1783. Il ne faut pas voir le grand méchant loup partout et notamment pas là où d’autres fous voient Satan. Il faut cependant être vigilant pour préserver notre savoir-faire et nos AOC, le bio européen et le bocage normand, la diète méditerranéenne et le *French Touch*. Il faut donc bien négocier pour pouvoir partager les fruits avec nos partenaires américains et pouvoir aussi profiter du dynamisme du marché outre-Atlantique.

En conclusion et pour avoir les idées claires, *primo* le TT est une bonne idée et une solution adaptée au XXI^{ème} siècle dans lequel “temporiser c’est périr” selon la formule du tsar Pierre Le Grand ; *secundo* le TT vise à réduire les barrières non-tarifaires que sont les réglementations internes des Etats ; *tercio* et à l’image de la réduction progressive des barrières tarifaires depuis 50 ans, il n’y pas de raison objective de craindre que le TT soit un *tsunami* économique et social. Toutefois, il faut être vigilant et alerte car c’est à nous citoyens de France et d’Europe de faire valoir nos idées, dans le respect des valeurs démocratiques occidentales, pour poser rapidement les fondations sur lesquelles nous négocierons demain avec la Chine qui sera l’enjeu de demain.